



# LA 25E IMAGE - FESTIVAL DU FILM SOCIAL

## RÈGLEMENT - INSCRIPTION DES FILMS 2020

L'association la 25e image a été constituée en 2019 par 6 établissements de formation en travail social en Ile-de-France et à Nice, l'Université Sorbonne Paris Nord & 1 fédération d'employeurs du secteur sanitaire et social - l'URIOPSS d'Ile-de-France. La 25e image a pour objectif d'organiser chaque année un festival du film social sur le territoire national.

Le lancement de l'association a eu lieu fin janvier 2019 au Ministère des solidarités et de la santé. La 1re édition du Festival du film social s'est déroulée du mardi 15 au jeudi 17 octobre 2019 à Aubervilliers, Bobigny, Cergy-pontoise, Melun, Montrouge, Nice et Paris. Nous avons réalisé 13 500 entrées sur 3 jours. Le public était composé environ aux 2/3 d'étudiants et de professionnels.

La prochaine aura lieu du 6 au 8 octobre 2020, toujours en Ile-de-France et à Nice, mais aussi dans plusieurs villes de France.

Ce festival est un festival de cinéma, et nous tenons à ce qu'il permette de faire connaître des œuvres de cinéastes confirmés ou débutants ayant de grandes qualités artistiques. La 25e Image entend avoir à la fois un pied dans le social et un autre dans la création cinématographique.



Paris Petit Palais - projection 2019

## FILMS

**Art. 1** - Les créations peuvent prendre différentes formes : film d'animation, prise de parole de personnes, témoignage, fiction, documentaire, jeu, journal personnel, outil de formation ou d'information...

Le recours aux films est un moyen efficace pour rendre perceptible et expliquer les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes relevant du travail social et des accompagnements qu'il met en œuvre.

De même, la réalité du travail social lui-même peut, plus facilement que dans le cadre de toute autre forme d'exposé, être ainsi restituée afin de montrer ses méthodes et ses effets. Ainsi, sont sélectionnés et diffusés par l'association deux types de films, sur :

- les personnes concernées par le travail social et l'intervention sociale
- la réalité du travail social et de l'intervention sociale
- les différents acteurs, lecteurs et spectateurs du lien social

**Art. 2** - L'inscription est ouverte à toute création :

- achevée postérieurement au 1er janvier 2016. Pour une date antérieure, le film pourra être présenté en hors compétition
- le nombre de films inscrits n'est pas limité

**Art. 3** - Les créations devront être francophones ou sous-titrées en français.

## SÉLECTION DES FILMS

**Art. 4** - Les créations seront soumises à une sélection par un comité associant des professionnel(le)s de l'audiovisuel et de l'action sociale.

**Art. 5** - Les copies de sélection et de projection devront être de bonne qualité.

## PRIX

**Art. 6** - Le comité d'organisation de la 25e image-festival du film social constitue 2 jurys. 2 prix sont décernés par la 25e image :

- compétition – *Prix festival du film social 25e image* d'une valeur de 1 000 €
- compétition – *Prix tremplin festival du film social 25e image* pour la catégorie 1er film ou film d'atelier, d'une valeur de 600 €

Le jury se réserve le droit de décerner une mention spéciale en fonction du critère de qualité.

Des prix complémentaires pourront être attribués par les partenaires du festival du film social : villes, associations, fédérations... Chaque partenaire compose son jury et définit le montant du prix.

Un film peut recevoir plusieurs prix.

## DROITS

**Art. 7** - Le réalisateur en accord avec toutes les personnes associées - producteur, distributeur... - s'engage à autoriser la diffusion de sa création pour un forfait de 300 € quel que soit le nombre de projections dans le cadre du festival du film social et sur ses différents sites. Le réalisateur s'engage à avoir pris toutes les dispositions nécessaires en matière de droits d'auteur et de droits à la diffusion.

**Art. 8** - Les réalisateurs autorisent sans contrepartie la 25e image-Festival du film social à reproduire et diffuser des photographies et extraits de films dans ses publications, dans la presse, en radio ou sur Internet. La 25e image s'engage à une diffusion large sur les différentes villes : programmes, communiqués de presse, vidéos...

## INSCRIPTION DES FILMS

**Art. 9** - La catégorie pour les films en compétition doit être spécifiée :

- pour la compétition – *Prix festival du film social 25e image*
- pour la compétition 1er film ou film d'atelier – *Prix tremplin festival du film social 25e image*
- hors compétition 25e image - Film réalisé avant le 1er janvier 2016

Tous les films sont éligibles aux autres prix attribués par les partenaires du festival du film social.

**Art. 10** - Copies de sélection :

- dépôt des copies pour la sélection (e-cloud, DVD, clef USB, lien sur une plateforme) du mardi 24 mars 2020 au vendredi 5 juin 2020 inclus
- clôture du programme et résultat de la sélection à partir du vendredi 17 juillet 2020
- les frais éventuels d'envoi sont à la charge de l'expéditeur
- toutes les copies de sélection ou liens seront conservées par la 25e image dans le strict cadre de son activité pédagogique
- l'inscription des films est gratuite

## LE FESTIVAL

**Art. 11** - Le réalisateur – ou une personne mandatée – s'engage, dans la mesure du possible, à participer au débat avec le public lors de la projection et à être présent lors de la remise des prix. En raison de la multiplicité des lieux de projection, vous serez aussi invité à participer sous forme de visio-conférence.

Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par la 25e image.

**Art.12** - Copies de projection :

- support du film : Blu-ray ou fichier numérique HD sur disque dur ou à télécharger, à défaut DVD
- dates de dépôt des copies ou liens de téléchargement : du lundi 27 juillet 2020 au lundi 21 septembre 2020. Les frais d'envoi des copies de projection sont à la charge de l'expéditeur
- date du festival : du mardi 6 au jeudi 8 octobre 2020
- remise des prix : jeudi 8 octobre 2020 après-midi à Paris en visioconférence avec les autres partenaires en France
- les copies de projection seront restituées au réalisateur (ou une personne mandatée) à l'issue de la projection. Dans le cas exceptionnel de réexpédition de la copie de projection, la responsabilité des organisateurs n'est pas engagée

**Art.13** - En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

**Art.14** - La participation à la 25e image-festival du film social implique l'adhésion pleine et entière à l'intégralité du présent règlement.

## EN SAVOIR PLUS SUR LE FESTIVAL

- le site Internet de la 25e image : <https://la25eimage.com>
- la page Facebook : <https://www.facebook.com/la25eimage/>
- la page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/la25eimage/>